

**COMMUNE DE
FERRIERES-SUR-SICHON**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CHAUFFRIAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2022

Présents : M. Jean François CHAUFFRIAS, Mme Delphine LE GUEN, M. Michel GOLLIARDON, M. Daniel GITENAY, M. André MY, M. Dominique BENOIT, Mme Elaine COGNET, M. Mickaël KIBLER, M. Jean Marcel LAZZERINI, M. Olivier POIZAT.

Avaient donné pouvoir : Mme Bénédicte GUILLOU-GRAVILLON à M. Olivier POIZAT, M. Sébastien BARRAUD à M. Michel GOLLIARDON, Mme Muriel BARTASSOT à Mme Delphine LE GUEN, M. Thomas MOULINOUX à M. Jean François CHAUFFRIAS, Mme Annette COGNET à Mme Elaine COGNET.

Secrétaire de séance : Mme Elaine COGNET.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2022.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX EGLISE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le projet des travaux à l'église dans une première estimation s'élèverait à 225 000 € H.T. au minimum et pourrait bénéficier des aides suivantes : 30 % du Conseil Départemental, 30 % au titre de la DETR et 20% du FICT par Vichy Communauté.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'avancement du projet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour avancer sur ce projet, soumis à la commission d'appels d'offre des services de Vichy Communauté.

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN SUR LE PRÉAU DE L'ECOLE : DEMANDES : DETR 2022, CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes discussions portant sur la réhabilitation du préau de l'école. Cette opération permettrait de remplacer la couverture amiantée et en mauvais état.

Il présente le plan de financement relatif à cet aménagement.

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 71 866, 15 € HT soit 86 239, 38 € TTC

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de réhabilitation du préau peuvent faire l'objet de demandes d'aides financières :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, dans le programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux) ;

- une aide départementale auprès du Conseil départemental de l'Allier, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 absentions :

- approuve et décide d'entreprendre des travaux de réhabilitation du préau de l'école avec installation d'une centrale 71 866, 15€ HT soit 86239, 38 € TTC ;

- décide de solliciter la DETR au titre de l'année 2022, dans le programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux ;

- décide de déposer auprès des services du Conseil départemental de l'Allier, une demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti ;

- arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

* DETR 2022 : 25 153, 15 € soit 35 % du coût estimatif HT,

* Aide départementale : 21 559, 84 € soit 30 % du coût estimatif HT,

* Fonds propres ou prêt : 39 526, 39 € TTC

- Décide d'inscrire la dépense en section d'investissement du budget principal 2022 ;

- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite décision.

PROCEDE ZEBRE

Delphine LE GUEN souhaite poursuivre une 5^{ème} saison avec la Compagnie PROCEDE ZEBRE et le soutien de l'Association des Parents d'Elèves. La Compagnie envisage une semaine de résidence du 28 mars au 2 avril afin de poursuivre son travail de recueil de la parole farréraude et souhaiterait aussi mettre en place des ateliers théâtre/écriture pour les enfants de l'école en partenariat avec les enseignants et l'association des parents d'élèves ; une deuxième semaine de résidence est prévue à partir du 8 août pour se terminer par 2 représentations, la billetterie de ces 2 représentations sera gérée par l'association des parents d'élèves. Suite à l'intervention de M. Fabrice Dubusset lors du conseil municipal du 23 novembre dernier et aux éclaircissements apportés par Mme Le Guen sur l'organisation effective de cette saison 5, le conseil est amené à se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € afin de soutenir ce projet culturel d'envergure.

Le conseil approuve cette demande de subvention par 12 voix POUR et 3 contre.

CINEMA ITINERANT UDAAR 03

Delphine LE GUEN s'est rapprochée de l'Union Départementale des Associations d'Animation du milieu Rural de l'Allier afin d'accueillir une séance de cinéma itinérant au Théâtre des Masques une fois par mois. La participation financière des communes adhérentes à cette activité de cinéma itinérant est de 1) Participation annuelle : 300 € et 2) Participation par habitant : 0,20 € ; Soit un total de 413,80 € pour notre commune. Cette participation financière permet de bénéficier d'une dizaine de séances de cinéma annuelle et de séances spéciales au cours de l'année : cinéma d'été et de Noël, projections à thème ...)

Ce projet ne peut exister sans le soutien d'une association locale qui se charge de faire de la publicité avant le passage du film, de préparer et ranger la salle du théâtre, d'accueillir les spectateurs et de tenir la billetterie, d'assurer la projection et la circulation du matériel. Delphine LE GUEN sollicite l'association Ferrières Demain pour devenir l'association relais de ce projet qui permettrait d'ouvrir ce très beau lieu de culture qu'est le Théâtre des Masques et qui permettrait à nos concitoyens de profiter d'un moment de convivialité autour d'une séance de cinéma.

Le conseil vote à l'unanimité pour la poursuite de ce projet.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les plannings du bureau électoral seront faits lors du prochain conseil.

AFFAIRES DIVERSES :

- **Informations contrats de plan** la municipalité ne souhaite pas s'engager sans disposer de tous les indicateurs permettant une prise de décision éclairée notamment par des projections financières et budgétaires. Ces projets de grande envergure sont impactés par l'urgence d'interventions sur le patrimoine. Par conséquent, la signature de ce contrat est reportée à 2023 ;
- **Contrats et entretien chauffage avec M. CHARRIER**, il a pu embaucher un ouvrier, il assurera la maintenance du chauffage de la commune ;
- **Une battue aux pigeons** se déroulera dans le bourg et les hameaux environnants selon les prérogatives de Olivier DESVERNOIX, lieutenant louvetier :
- **Réparation Karcher**, le maire présente un devis de 1 144, 26 € TTC pour réparer ce matériel après remise de 10% accordée à la commune.
- **Location nacelle** pour élagage des arbres à l'école, au square et sur la place du champ de foire, coût 146 € la journée + 10 € assurance ;
- **Appartement** 60, rue François Riboulet, le loyer est effectif depuis février.
- **Repas des anciens**, il est maintenu au dimanche 27 mars 2022 à midi, le service sera assuré par les conseillers municipaux, les invitations seront envoyées fin février, les menus seront décorés par les enfants à l'école.
- **Informations manifestations à venir :**
 - **25 février** assemblée générale de l'UFOR
 - **29 mars** journée pêche au plan d'eau organisée par les étudiants en BTS du Lycée Claude Mercier
 - **27 mai** journée des WEMPS, week-end mission prière service

Date prévue du prochain conseil municipal le **8 avril 2022 à 19 heures**.

Vu le Maire,